Divorce amiable

Par clementine4

Bonjour à tous ! Je reste intimement persuadé que le divorce à l'amiable = divorce par consentement mutuel est le meilleur moyen de divorcer facilement et de manière moins onéreuse que les autres. En tous cas je suis passé par là il y a maintenant 6 mois et tout s'est bien terminé - Mon avocate était top (ça peut aider je pense). Si vous n'êtes pas sûrs ou que vous vous y connaissez pas trop, j'vous conseille de vous renseigner : http://www.avocat-paris-lmayer.com/divorce-amiable.php y a aussi une page FAQ où on apprend beaucoup de choses !! Bref, je vous souhaite vraiment bon courage pour cette étape qui peut parfois être compliqué.